



Compte rendu CE Région Centre-Est du 12 janvier 2016.

Approbation des PV du 20 Octobre et du 19 Novembre à la majorité

Information/consultation sur le projet de rupture conventionnelle de Mme Degousee: 9 pour 3 contre 3 blanc

Information/consultation sur le projet d'ouverture exceptionnelle le dimanche 27 mars 2016 de 9h00 à 12h30 des magasins d'Albertville, Annemasse Florissant, Annemasse Perrier, Bonneville, Hauteville, Scionzier.

La CFDT demande à la direction comment seront rémunérés ces dimanches. La direction répond qu'étant donné que ce sont des ouvertures exceptionnelles, c'est 100%. La CFDT demande qu'un rappel soit fait aux directeurs concernant les modalités de rémunération.

Information sur le projet d'ouverture du magasin de Montrevel jusqu'à 20h00 à compter du 8 mars 2016.

La CFDT demande si cela créera des embauches ou des augmentations base/contrat. La direction répond que non; la station service passant en Ls, les heures des collaborateurs seront réparties différemment.

Information sur les modalités de réalisation de la journée de solidarité.

Ce sont les mêmes qu'en 2015.

La CFDT demande des précisions sur les modalités de choix. La direction répond qu'à la base c'est le salarié qui choisit la réalisation en heures ou la pose d'un CP.

Incidence de la journée bissextile

Aucune.

Une formation gestion des équipes est-elle dispensée aux managers afin d'assurer une bonne cohésion sociale?

Les managers suivent des formations en plusieurs modules dont « fédérer et motiver son équipe ».

La CFDT tient à préciser que la communication est souvent compliquée voire brutale et que les manières de faire ne sont pas toujours adaptés.

Comment sont formés les nouveaux arrivants sur des contrats de remplacements d'une semaine?

La direction n'a pas de réponse. Elle précise qu'il existe les accompagnements « nouvel arrivant » et les formations e-learning.

La CFDT précise que les salariés en contrat de courte durée ne sont pas formés ou peu et que souvent ils enchaînent des contrats et acquièrent une ancienneté de plusieurs mois sans réelle formation.

La direction répond qu'elle aura une réflexion par rapport à l'information/formation des nouveaux arrivants pour courte durée.

La direction envisage-t-elle la mise en place de bornes de charges pour les véhicules électriques?

Ce n'est pas prévu mais pas exclu dans l'avenir.

Pourquoi les salariés ne sont pas informés sur les règles d'octroi des jours de fractionnement lorsqu'on leur demande d'y renoncer?

La direction répond que c'est légal et que c'est stipuler sur les feuilles de souhaits (« si vous ne souhaitez pas positionner 4 semaines pendant cette période, vous devez parallèlement renoncer par écrit à votre droit aux congés de fractionnement »).

Les membres du CE dans leur majorité demande le retrait de cette phrase qui n'est pas explicite comparé aux articles du code du travail.

La CFDT tient à souligner qu'elle reconnaît le caractère légal du renoncement à fractionnement mais souhaite que l'information donné aux collaborateurs soit plus précise et réalisé autrement que par une simple phrase qui peut-être interprétée comme la renonciation à un droit.

Est-il possible de communiquer aux clients le montant des tickets restaurants éligible avant le paiement?

Non, le système informatique n'est pas conçu pour.

La CFDT demande s'il serait possible d'afficher les produits éligibles sur les étiquettes comme chez Carrefour.

La direction va se renseigner.

Point sur la caisse d'entraide

2099 adhérents

275 dossiers

Présentation de l'accord santé au travail

Point sur les ouvertures Market (1er semestre)

Perrigny, Montrevel, Louhans, Châtillon, Genas



<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

OU SUR

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>